

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absente*), Céline FORTIN, Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-138

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 6

**HABITAT
CONVENTION D'UTILITE SOCIALE AVEC BRETAGNE ET STYLES DE BRETAGNE (BSB)**

Bretagne et Styles de Bretagne (BSB) a sollicité Lamballe Terre & Mer afin qu'elle soit signataire de sa Convention d'utilité sociale (CUS). L'élaboration d'une CUS est une démarche obligatoire pour tous

les organismes d'habitations à loyer modéré (HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM) de construction et de gestion de logements sociaux.

Son principe a été fixé par la loi de mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion (MOLLE) du 25 mars 2009. Cette convention est signée entre le bailleur et l'Etat pour une durée de 6 ans. Construite sur la base du Plan stratégique de patrimoine (PSP), elle couvre l'ensemble des champs d'activité des bailleurs sociaux en matière de politique patrimoniale (construction, réhabilitation, vente...), sociale et de qualité de service.

Le régime des CUS a été modifié successivement par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, avec un accent mis sur la prise en compte des politiques territoriales de l'habitat, puis par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018. Enfin, le décret n° 2019-801 du 26 juillet 2019 a apporté des précisions concernant, notamment, la vente de logements sociaux et le rapprochement des organismes HLM.

Pour Lamballe Terre & Mer, les éléments de cadrage à prendre en compte pour l'élaboration des CUS s'appuient, notamment, sur le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 approuvé en mars 2020. Ainsi, si des logements étaient vendus sur certaines communes, il est demandé que BSB s'engage à réaliser de nouveaux programmes de logements en priorité sur ces communes et dans tous les cas sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

BSB propose de vendre pour la 1^{ère} période (2021-2025) 26 logements sur un total de 232.

Au regard de :

- La délibération n°35 du 25 mars 2021 de Pléneuf-Val-André, émettant un avis défavorable sur le plan de mise en vente du bailleur social du bailleur social « Batiments et Styles de Bretagne du logement locatif à usage social situé 13 rue Jean le Dosseur
- La délibération n°2021-047 du 26 avril 2021 de Noyal, émettant un avis favorable sur le plan de mise en vente 2021-2026 de BSB concernant 3 logements individuels situés rue des camélias,
- La délibération n°2021-05-03-014 du 3 mai 2021 de Plurien, émettant un avis favorable sur le plan de mise en vente 2021-2026 de BSB concernant 5 logements individuels du programme Lotissement Bourgault, situé rue du Clos Bourge,
- La délibération n°2021-053 du 17 mai 2021 de Lamballe-Armor, émettant un avis favorable sur le plan de mise en vente 2021-2026 de BSB concernant 12 logements individuels situé rue du Capitaine Marcel et rue des Sorbiers,
- La délibération n°332.21.23 du 17 mai 2021 de Saint-Trimoel, émettant un avis favorable sur le plan de mise en vente 2021-2026 de BSB concernant 5 logements individuels situés entre le 3 et le 11 impasse des Lilas,
- L'avis favorable du Bureau communautaire du 8 juin 2021

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- EMET un avis favorable à cette proposition de CUS, sous réserve que celles-ci correspondent aux orientations définies dans ses documents cadres et dans le respect des avis des communes concernées,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la Convention d'Utilité sociale de Bretagne et Styles de Bretagne, et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

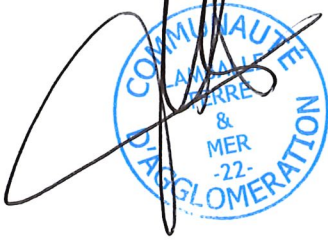
Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**
Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président

9 JUL. 2021



Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 022-200069391-20210709-D_2021_138-DE